

14 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>XRT (Eurolist)</p>

Par courrier du 11 janvier 2008, la société Sage Overseas Limited (Sage House, North Park, Newcastle upon Tyne, NE 139AA – Royaume-Uni), contrôlée par The Sage Group Plc, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2008, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société XRT et détenir 36 197 740 actions XRT représentant autant de droits de vote, soit 95,25% du capital et 95,24% des droits de vote de la société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par Sage Overseas Limited d'actions XRT sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 38 002 320 actions représentant 38 005 857 droits de vote.